Carte de biodiversité 2014 Commune de Vescles

Ces cartes de biodiversité représentent les espèces et milieux ayant un enjeu de conservation sur la commune. L'objectif est de porter à connaissance des élus et habitants de la commune le patrimoine naturel présent sur leur territoire. Ainsi, ces informations ne doivent pas être utilisées à d'autres fins.

Cet état des connaissances 2014 n'est pas exhaustif et la localisation des espèces sur une carte est insuffisante pour analyser les incidences d'un projet sur le milieu naturel et les espèces qu'il héberge. Pour tout projet ou information sur les espèces, les milieux ou leur gestion, vous pouvez contacter l'équipe Natura 2000 qui vous indiquera les enjeux et la démarche à suivre. Afin de disposer de données actualisées, vous pouvez consulter la plateforme régionale Sigogne: http://www.sigogne.org/ ou prendre contact avec les techniciens Natura 2000.

La biodiversité dans le site Natura 2000

Objectif de Natura 2000

Améliorer ou maintenir l'état de conservation des milieux et des espèces d'intérêt communautaire sur le site.

Actions/moyens

Mettre en place des actions de restauration et d'entretien, promouvoir des pratiques (agricole, sylvicole...) favorables aux milieux et aux espèces, notamment grâce à la contractualisation (contrats Natura 2000, mesures agricoles, chartes).

Particularité du site

Le site Natura 2000 Petite Montagne du Jura est remarquable par ses multiples enjeux : présence d'oiseaux liés aux milieux semi-ouverts, de plantes de milieux humides ou secs, de prairies de fauche, de pelouses sèches, de hêtraies à Aspérule, de lisières, de haies, ... Pour favoriser l'équilibre des écosystèmes, il convient de préserver la mosaïque de milieux d'intérêt communautaire et des autres milieux favorables aux espèces en tenant compte de leur évolution. La préservation de cette biodiversité est intimement liée à l'activité humaine ; en effet, les caractéristiques géographiques (superficie importante et site d'un seul tenant) et économique (forte activité sylvicole et agricole) favorisent les interactions entre activité humaine et milieux naturels qui se juxtaposent, voire se superposent, sur le territoire.

Zonages environnementaux sur la commune

Zonage Natura 2000

L'ensemble de la commune est située dans le site Natura 2000 « Petite Montagne du Jura ».

Zonages environnementaux hors Natura 2000

ZNIEFF: zones d'inventaires, appelées Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique. La commune est concernée par huit ZNIEFF de type 1. Aucune règlementation particulière ne s'applique sur ces secteurs.

APPB: Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope.

Le site appelé « Bois de Fingeon » est concerné par l'APPB « Corniches calcaires du département du Jura », qui a pour objectif de préserver la quiétude des oiseaux rupestres nicheurs, Faucon pèlerin en particulier. Les modalités sont décrites dans l'arrêté.

Contact

Structure en charge de l'animation du site Natura 2000 et de la réalisation des cartes et de ce document

Service Natura 2000 de la Communauté de Communes Petite Montagne 16, place de la Mairie, 39320 Saint Julien natura2000.ccpm@orange.fr www.petitemontagne.fr o9 67 08 39 78

Organismes contributeurs de données et participant à l'amélioration de la connaissance et à la conservation des espèces :

- le CBNFC-ORI: Conservatoire Botanique National de Franche-Comté Observatoire régional des Invertébrés => plantes et invertébrés;
- La LPO Franche-Comté: Ligue pour la Protection des Oiseaux => vertébrés;
- La CPEPESC: Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du sous-sol et des Chiroptères => chauves-souris;
- Le **CEN Franche-Comté**: Conservatoire d'Espaces Naturels. Association pour la préservation du patrimoine naturel, gestionnaire de sites;
- L'ONEMA: Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques. => poissons et écrevisses;
- L'ONCFS: Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage => mammifères.

Milieux (ou habitats) naturels d'intérêt communautaire

Les habitats naturels d'intérêt communautaire sont des écosystèmes rares et/ou menacés à l'échelle européenne particulièrement intéressants pour la biodiversité. Ils sont listés à l'annexe 1 de la Directive Habitat-Faune-Flore. Certains sont dits « prioritaire » du fait de leur état de conservation préoccupant.

La préservation de ces habitats permet de conserver un grand nombre d'espèces. Il est également important de maintenir des connexions entre ces habitats pour permettre les déplacements des espèces. Les secteurs à enjeux de conservation de la biodiversité ne s'arrêtent donc pas aux limites représentées sur les cartes.

Représentation des habitats sur les cartes

Les habitats d'intérêt communautaire sont représentés en couleur. Les habitats d'intérêt communautaire présents mais non dominants sont représentés sur la carte avec une coloration plus pâle.

Les zones humides ne sont pas toujours d'intérêt communautaire, mais ces milieux en déclin important sont tous intéressants. Certains de ces milieux sont d'intérêt régional.

Pelouses sèches calcicoles

Ces milieux secs, pâturés pour la plupart, mais aussi fauchés ou sans gestion pour d'autres,

sont très intéressants puisqu'ils abritent de nombreuses espèces faunistiques et floristiques, dont certaines sont spécifiques à ces milieux. Chez les plantes, les insectes (papillons de jour et criquets), les reptiles et les oiseaux, on trouve de nombreuses espèces patrimoniales. Les bosquets d'arbres et d'arbustes font partie intégrante de ces milieux.

L'absence d'apport d'engrais, le pâturage extensif et le contrôle de l'embroussaillement permettent de maintenir leur état de conservation. La surface de pelouses sèches sur la commune est particulièrement importante. Certaines sont cependant menacées de fermeture par colonisation des ligneux, alors que d'autres, les plus accessibles et dans les pentes nulles ou faibles, la principale menace de disparition de ces milieux est l'intensification agricole (pression de pâturage, labour,...).

Sur les secteurs plats au sud du bourg de Vescles, les pelouses sont en mosaïque avec des pelouses pionnières sur dalle (habitat dont la conservation est prioritaire).

Habitats humides

Ces milieux ont de multiples intérêts: écologique, ressource en eau, qualité de l'eau, prévention des inondations... Leur surface a beaucoup diminué en Petite Montagne, notamment du fait du drainage et de l'intensification agricole. Leur préservation et leur restauration font donc partie des priorités environnementales. Les secteurs de prairies humides d'intérêt communautaire, milieu très rare, sont décrits dans la partie « sites remarquables ».

Les ruisseaux tufeux sont des habitats d'intérêt communautaire dont la conservation est prioritaire. Ils n'ont pas été cartographiés, mais la présence de formations tufeuses est très probable, notamment dans le ruisseau de la Lantenne.

D'autres milieux humides ne sont pas d'intérêt communautaire, mais présentent un intérêt pour la faune (oiseaux notamment).

Prairies naturelles de fauche

Ces milieux agricoles ont une diversité floristique remarquable. Non retournées, avec peu d'apport de fertilisants et fauchées tardivement, ces prairies riches en fleurs sont des refuges pour de nombreuses espèces d'insectes et de mammifères. La gestion agricole extensive qui est pratiquée est à maintenir et à promouvoir.

Milieux forestiers

De nombreuses espèces patrimoniales sont liées à ces milieux. Les connaissances disponibles sur l'état écologique de ces milieux sont peu nombreuses, mais la forêt sur la commune a de fortes potentialités. La richesse écologique provient essentiellement des forêts présentant des peuplements diversifiés, des arbres morts, sénescents ou au diamètre important - lieux de nidification et de refuge de nombreuses espèces.

Milieux rocheux

Les milieux rocheux (falaises, éboulis) n'ont pas été cartographiés. Il est fort possible que ces milieux abritent des groupements végétaux rares à l'échelle européenne.

Les grottes non fréquentées par le tourisme sont des habitats naturels d'intérêt communautaire. Accessible à l'homme ou non, ces cavités abritent des espèces d'arthropodes, d'insectes cavernicoles endémiques et de chauves-souris. Ces milieux n'ont pas fait l'objet d'étude, mais la Grotte du Trésor et la Grotte de la Lantenne sont très probablement des milieux d'intérêt communautaire à préserver.

Espèces patrimoniales

Les espèces représentées sur la carte et les espèces listées dans ce document sont dites « patrimoniales » parce qu'elles sont menacées d'extinction ou parce qu'elles font l'objet d'une protection.

Espèces menacées

Les listes rouges de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) sont réalisées suite à l'expertise de scientifiques et naturalistes afin de dresser un bilan objectif du degré de menace pesant sur les espèces de la faune et de la flore. Ce degré se base sur différents facteurs biologiques associés au risque d'extinction pour chaque espèce : taille de population, taux de déclin, aire de répartition, degré de peuplement et fragmentation. Ce statut est évalué à différentes échelles : régionale, nationale, européenne ou mondiale.

Les catégories de classement de l'UICN (sauf espèces éteintes)

En Danger Critique d'Extinction (CR): espèces ayant régressées de plus de 80% depuis 1980 et/ou habitat très rare et population très gravement fragmenté.

En Danger (EN): espèces ayant régressées de plus de 50% depuis 1980 et/ou habitat rare et population gravement fragmentée.

Vulnérable (VU): espèces ayant régressées de plus de 30% depuis 1980, ou habitat assez répandu mais en régression et population fragmentée.

Quasi-menacée (NT): espèces proches des critères des catégories CR, EN, ou VU. Réduction des effectifs de population estimée entre 20 et 30% depuis 1980, ou habitat assez répandu mais en régression.

Préoccupation mineure (LC): espèce répandue et abondante mais pouvant, à terme, répondre aux critères de la catégorie NT puis devenir menacée.

Non déterminé (DD) : espèce pour laquelle la menace n'a pas été déterminée.

Le terme « espèces menacées d'extinction » désigne les espèces classées dans les catégories Vulnérable (VU), En Danger (EN) et En Danger Critique d'Extinction (CR).

Quelques chiffres clés sur la menace d'extinction de la biodiversité

En France métropolitaine, 9% des mammifères, 19% des reptiles, 21% des amphibiens et 27% des oiseaux nicheurs sont menacés d'extinction sur le territoire, tout comme 22% des poissons d'eau douce et 28% des crustacés d'eau douce. Pour la flore, cela concerne 530 espèces et pour le groupe des orchidées, 17% des espèces sont menacées.

En Franche-Comté, 31% des espèces d'oiseaux nicheurs et 33% des amphibiens sont menacés. Chez les plantes, 60 espèces ont disparues, 213 sont menacées d'extinction (soit 12% de la flore) et 166 sont classées en quasi-menacée. Chez les insectes, la part d'espèces menacées atteint 18% et environ 17% sont quasi-menacée (papillons, libellules, sauterelles-criquets).

Les espèces d'intérêt communautaire des directives européennes

La directive Oiseaux a été adoptée par l'Union européenne dès 1979 (la dernière directive Oiseaux en vigueur date de 2009) afin de promouvoir la protection et la gestion des populations d'oiseaux sauvages du territoire européen. Les oiseaux inscrits à l'annexe 1 sont menacés d'extinction à l'échelle européenne et nécessitent la mise en place de sites pour leur pro-

tection. Les espèces migratrices, sensibles de par leur mobilité, sont à prendre en compte au même titre que les espèces de cette annexe.

La directive Habitat-Faune-Flore a été adoptée par l'Union Européenne en 1992 afin de promouvoir la protection et la gestion des habitats naturels et des espèces de faune et de flore à valeur patrimoniale du territoire européen. Les espèces de faune et flore inscrites à l'annexe 2 sont des espèces menacées d'extinction à l'échelle européenne ou endémiques à une zone restreinte du territoire européen. Elles justifient la mise en place de sites pour leur protection. Les espèces inscrites à l'annexe 4 sont également des espèces menacées d'extinction ou endémiques qui ne justifient pas la mise en place de site mais qui font l'objet d'une protection stricte.

Les oiseaux de l'annexe 1 de la directive Oiseaux et les espèces de l'annexe 2, 4 et 5 de la directive Habitat-Faune-Flore sont dites « d'intérêt communautaire ». La conservation des oiseaux de l'annexe 1 de la directive Oiseaux, des oiseaux migrateurs et des espèces de l'annexe 2 de la directive Habitat-Faune-Flore constitue un enjeu majeur au sein d'un site Natura 2000. Ces espèces sont, par conséquent, mises en valeur sur la carte par un contour de couleur rouge.

Les protections nationales et régionales

Certaines espèces font l'objet d'une protection au niveau national par arrêté ministériel ou au niveau régional par arrêté régional. Ces arrêtés sont pris dans l'objectif de restaurer et de maintenir l'état de conservation des espèces les plus menacées. Toute destruction, manipulation ou transport de l'espèce vivante ou morte est interdit, de même que toute destruction, modification ou atteinte portée aux habitats de ces espèces.

Certaines espèces d'amphibiens font l'objet d'une protection nationale « partielle », pour lesquelles des prélèvements sont autorisés mais strictement encadrés et réglementés. Les espèces de plantes soumises à une réglementation sur la cueillette (arrêté préfectoral du 18 janvier 1993) ne sont en revanche pas listées dans le tableau (ex. Lys martagon, œillets...).

Espèces invasives

Les espèces invasives sont des espèces exotiques importées volontairement ou accidentellement qui provoquent des perturbations des écosystèmes du fait de leur prolifération. Elles ont des impacts négatifs sur la biodiversité, les activités humaines et parfois sur la santé.

Plantes invasives

La Renouée du Japon et la Verge d'Or géante sont présentes sur le territoire de la commune. Pour limiter leur extension, une fiche de gestion de ces deux espèces est jointe à cette note.

L'Ambroisie est une autre plante invasive qui fait l'objet d'un plan de lutte régional coordonné par la FREDON.

D'autres espèces de plantes invasives sont probablement implantées sur la commune mais non représentées sur la carte, telle que l'Ailante ou le Robinier faux-acacia.

Représentation des espèces sur la carte

Une partie des espèces patrimoniales est représentée sur la carte par un pictogramme. Pour les espèces faunistiques, ce type de représentation ne permet cependant pas d'apprécier leur mobilité :

- pour les insectes, les reptiles et les amphibiens, les espèces sont souvent affiliées à un milieu. L'enjeu correspond donc à la parcelle ou au secteur d'habitat naturel dans lequel se trouve le pictogramme. Le milieu est décrit dans le tableau ci-dessous pour chacune des espèces. Les amphibiens se déplacent cependant beaucoup entre leur site de reproduction et leur site d'hivernage.
- pour les oiseaux, certaines espèces sont également liées à un milieu spécifique. L'enjeu correspond à la parcelle ou au secteur d'habitat naturel dans lequel se trouve le pictogramme. Les haies, arbres isolés et autres éléments du paysage font partie de l'habitat de ces espèces. D'autres espèces ont un vaste territoire, lié à un ou plusieurs milieux. Elles ne sont donc pas représentées sur la carte mais leur milieu est précisé dans les tableaux cidessous. Les nids des rapaces patrimoniaux connus sont représentés.
- pour les chauves-souris, les gîtes connus sont représentés sur la carte par un pictogramme, mais les milieux de chasse et les corridors de déplacement, qui sont d'une grande importance pour ces espèces, ne sont pas délimités.
- pour les autres mammifères, aucun n'est représenté sur la carte, puisque leur mobilité est trop importante.
- pour les espèces des cours d'eau, les tronçons concernés par les espèces patrimoniales sont représentés sur la carte.

Liste des espèces patrimoniales et invasives présentes sur la commune

Abréviations

(nr) : espèce non représentée sur la carte, mais espèce présente ou à fort potentiel de présence sur la commune

Directives

HHF « Habitats-Faune-Flore »

DH2: listé dans l'annexe 2

DH4: listé dans l'annexe 4

DH5: listé dans l'annexe 5

« Oiseaux »

DO1 : listé dans l'annexe 1

Protection

PNP: Protection Nationale

PNP: Protection Nationale Partielle

PR: Protection Régionale

Liste rouge de Franche-Comté (* pour les oiseaux, menaces indiquées pour les nicheurs uniquement)

CR: espèce menacée, en danger critique d'extinction

EN : espèce menacée, en danger VU : espèce menacée, vulnérable NT : espèce quasi-menacée

DD : menace non déterminée

Oiseaux uniquement:

Migrateur

M: oiseau migrateur

Nicheur

N: oiseau nicheur

NP: oiseau nicheur potentiel

Tableau des espèces faunistiques (hors oiseaux) – 1985-2014 Sources : CBNFC-ORI, CEN-FC, CCPM, LPO-FC, FDC du Jura, ONEMA, CPEPESC

3
05
05
05
05
0.5
es
er
-1
es
ion
ouvent
).
ours
ours
t

Nom commun de l'espèce	Dir. HFF	Protection	Liste rouge	Milieux, gestion adaptée				
Po	issons	s et autre	es esp	pèces de milieux aquatiques				
Blageon	DH2		NT	Eaux claires et courantes avec substrats pierreux ou gr	aveleux			
Chabot commun	DH2			Cours d'eau rapides. Espèce sensible à la pollution				
Écrevisse à pattes blanches	DH2	PN	EN	Eaux courantes de bonne qualité. Fond avec abris (cailloux, blocs, herbiers La présence d'autres écrevisses fait disparaître l'espèce				
Lamproie de planer	DH2	PN		Eaux claires et courantes des petits cours d'eau. Espèc	e prioritaire			
			Chau	ıves-souris	\$			
Pipistrelle commune (nr)	DH4	PN		Commune, notamment dans le bâti				
Petit rhinolophe	DH2	PN	VU	Espèce bien présente en hibernation et en estivage dans les cavités naturelles Milieux variés, principalement forêts de feuillus ou mixtes proche d'un milieu aquatique				
Sérotine commune(nr)	DH4	PN		Probablement commune, notamment dans le bâti				
Sérotine de Nilsson(nr)	DH4	PN		Probablement commune, notamment dans le bâti et n	nilieux forestiers			
		Au	utres	mammifères	Non représenté			
Chamois (nr)	DH5			Population en expansion soumise à plan de chasse. Mi	lieux forestiers			
Chat sauvage (nr)	DH4	PN		Population en bon état de conservation				
Genette (nr)	DH5	PN		Occasionnelle en Franche-Comté et dans le site Natura	2000			
Lynx boréal (nr)	DH2	PN	EN	Habitats forestiers essentiellement. Sous-bois dense, pappréciée	orésence de rochers			
Martre (nr)	DH5			Présente, état de conservation probablement bon. Mil	ieux forestiers			



Tableau des espèces floristiques. Données 1985-2014 Source : CNBFC ORI, CCPM, Adapemont, FREDON, DREAL FC

	Nom commun de l'espèce	Dir. HFF	Protection	Liste rouge	Milieux, gestion adaptée	
	Plantes de	e milie	eux ouve	rts à s	emi-ouverts à tendance sèche	
	Aspérule des teinturiers		PR	NT	Espèce faisant l'objet d'un plan régional d'action Fauche et pâturage tardif, maintenir le milieu ouv	
	Aster amelle		PN	NT	Pelouses sèches semi-ouvertes. Embroussailleme	nt à maintenir
Ann	Grande gentiane (nr)	DH5			Plante hôte de l'azuré de la croisette	
	Ophrys abeille		PR	NT	Pelouses sèches semi-ouvertes	
ALC: N	Orchis odorant		PR	NT	Espèce rare faisant l'objet d'un plan d'action région marneuses. Sites à préserver de l'intensification a	
	Orchis singe		PR	NT	Pelouses sèches en bon état	
	Thésium à feuilles de lin		PR	NT	Pelouses sèches en bon état	
	Thésium divariqué		PR	NT	Pelouses sèches en bon état	
The state of the s			Plantes	de mil	ieux humides	***
100	Choin ferrugineux		PN	NT	Zones humides, ne pas accentuer le drainage et n	naintenir le milieu ouvert
	Grassette commune		PR	NT	Zones humides, ne pas accentuer le drainage et n	naintenir le milieu ouvert

A STATE OF THE PARTY OF THE PAR	Nom commun de l'espèce Milieux, gestion adaptée										
		Plantes invasives	*								
100	Ambroisie	Principalement présente le long des accotements des routes et des che l'arrachage de la plante est obligatoire	emins. La fauche ou								
	Renouée du Japon	Répandue sur l'ensemble du site Natura 2000. Peut devenir rapidement envahissante. Zon délais et remblais particulièrement touchées									
	Solidage (ou Verge d'or) géant	Répandue sur l'ensemble du site Natura 2000. Peut devenir rapidement délais et remblais particulièrement touchées	t envahissante. Zones de								



Tableau des espèces d'oiseaux. Données 1985-2014 Sources : LPO-FC, GOJ, CCPM, Adapemont, FDC du Jura, DREAL FC

Nom commun de l'espèce	Dir. Oiseaux	Protecti on	_		Liste rouge	Milieux, gestion adaptée			
		Oise	eaux	ux de milieux ouverts					
Alouette des champs (nr)			М	N		Milieux agricoles très ouverts. Niche au sol donc pratiques agricoles	sensible aux		
Alouette Iulu	DO1	PN	M	N	NT	Pelouses sèches et prairies maigres à végétation arbres isolés, à gestion agricole extensive	rase avec buissons et		
Bécasse des bois (nr)			M	N		Massifs forestiers et les réseaux bocagers en jou les prairies la nuit	ırnée, se nourrit dans		
Bondrée apivore (nr)	DO1	PN	M	N		Forêts claires, clairières intra forestières et lisière chauds et secs ou humides. Conserver les arbres	.		
Busard des roseaux (nr)	DO1	PN	M	II.		Milieux ouverts (cultures, prairies, zones humide	es) en migration		
Busard Saint-Martin (nr)	DO1	PN	М			Milieux ouverts (cultures et prairies), préférence zones humides, parfois parcelles en régénératio			
Caille des blés (nr)			M	N	DD	Milieux ouverts à végétation herbacée haute co fauche, les jachères, les cultures de céréales à pa Elle niche au sol et est donc très sensible aux tra (fauche, moisson)	aille ou fourragères.		
Cigogne blanche (nr)	DO1	PN	M		-	Haltes migratoires en milieu ouvert dans les prai	ries et cultures		
Cigogne noire (nr)	DO1	PN	M			Haltes migratoires observées dans des milieux o bords de cours d'eau	uverts, humides,		
Circaète Jean-le-Blanc	DO1	PN	M	N	CR	Espèce à grand territoire qui dépend d'un réseau (pelouses sèches et prairies maigres à herbe ras nidification forestiers. Conserver les arbres port le réseau de pelouses sèches favorables à l'espè	e) et de sites de eurs de nid, maintenir		
Engoulevent d'Europe	DO1	PN	M	N	VU	Pelouses sèches enfrichées assez fermées mais clairières herbacées rases et des affleurements n			
Faucon hobereau (nr)		PN	М	NP		Milieux agricoles ouverts humides bien structure des haies. Apprécie les vallées alluviales et la pro d'eau.			
Fauvette babillarde (nr)		PN	M	N		Milieux semi-ouverts riches en buissons épineux	(haies, friches)		
Fauvette des jardins (nr)		PN	M	N		Haies vives, forêt de bord de cours d'eau, saulaie	es		
Fauvette grisette (nr)		PN	M	N		Broussailles basses, haies, friches en milieu semi	-ouvert		
Hirondelle de fenêtre (nr)		PN	M	N		Nids sous les toits des maisons			
Hirondelle rustique (nr)		PN	M	N		Nid à l'intérieur des constructions, dont les ouve conserver	ertures sont à		
Martinet noir (nr)		PN	M	N		Niche dans les fissures et cavités des construction	ons		
Milan noir (nr)	DO1	PN	М	N	VU	Niche en lisière forestière et chasse dans des mil prédilection pour les bords de rivières et plans d arbres porteurs de nid			
Milan royal	DO1	PN	М	N	EN	Niche en forêt de pente ou en lisière et chasse d pâturées ou fauchées. Espèce sensible aux empe anticoagulants. Conserver les arbres porteurs de	oisonnements par les		

			.		Milieux, gestion adaptée
DO1	PN	M	N	NT	Prairies et pelouses sèches buissonneuses ou bordées de haies basses. Favorisée par une strate herbacée rase et la présence de nombreux perchoirs (piquets de clôture, buissons, fils)
	PN	M	N		Périphérie des villages avec vergers, haies et arbres isolés
	PN	М			Milieux ouverts (prairies, labours, friches) en migration
	PN	М	N		Prairies et pelouses pâturées avec haies basses ou buissons
	PN	M	N	NT	Prairies bocagères, vergers, parcs et jardins et lisières de bois. Il niche dans un arbre creux, une ancienne loge de pic ou un nichoir
		M			Milieux agricoles ouverts à végétation rase : prairies, cultures et labours
	Oiseaux	DO1 PN PN PN PN PN	Oiseaux on Nich DO1 PN M PN M PN M PN M PN M PN M	Oiseaux on Nicheur DO1 PN M N PN M N PN M N PN M N PN M N	Oiseaux on Nicheur rouge DO1 PN M N NT PN M N PN M N PN M N PN M N NT

Oiseaux de milieux forestiers





Pic noir	DO1	PN		N	Groupements forestiers variés avec vieux arbres pour forer sa loge
Pouillot de Bonelli (nr)		PN	M	N	Milieux boisés secs et thermophiles (chênaies, pinèdes, landes et coteaux secs)
Pouillot siffleur (nr)		PN	M	N	Forêts de feuillus mâtures à sous bois bien dégagé

Espèces de milieux ouverts nichant en forêt : conserver les arbres porteurs de nid et préserver la tranquillité en période de nidification autour du nid

Oiseaux de milieux rupestres



Faucon pèlerin DO1	PN		N	VU	Milieux favorables : falaises et corniches. Secteurs en APPB au vue de la sensibilité de l'espèce au dérangement
Grand-duc d'Europe DO1	PN		N	VU	Milieu rupestre, seul site de nidification connue en Petite Montagne
Hirondelle de rochers(nr)	PN	M	N		Falaises potentiellement favorables à sa nidification
Martinet à ventre blanc (nr)	PN	М	NP		Falaises potentiellement favorables à sa nidification

Oiseaux de milieux humides



다.						
Balbuzard pêcheur (nr)	DO1	PN	M			Plans d'eau même forestiers et les vallées alluviales en migration
Eider à duvet			M	N	CR	Rivière d'Ain, assurer la tranquillité sur et autour de la rivière
Foulque macroule (nr)			M	NP		Rivière d'Ain, assurer la tranquillité sur et autour de la rivière
Fuligule milouin			M			Rivière d'Ain, assurer la tranquillité sur et autour de la rivière
Fuligule morillon			M			Rivière d'Ain, assurer la tranquillité sur et autour de la rivière
Grèbe castagneux		PN	M	NP		Rivière d'Ain, assurer la tranquillité sur et autour de la rivière
Harle bièvre (nr)		PN	М	N	NT	Nids installés principalement en falaise, mais peut aussi occuper des cavités dans des arbres
Héron cendré (nr)		PN	M	NP		Forêts proches des cours d'eau/plans d'eau et forêt alluviales. Se nourrit dans les rivières, plans d'eau et prairies
Locustelle tachetée (nr))	PN	M	N		Milieux humides comme les saulaies ou roselières mais aussi milieux secs broussailleux

Sites remarquables de la commune

Le territoire de la commune est particulièrement remarquable du fait de sa superficie en pelouses sèches. La conservation de buissons à l'intérieur des parcs pâturés apporte une structure très favorable à de nombreuses espèces. Ces milieux sont des sources d'approvisionnement en serpents pour le Circaète Jean-le-Blanc, oiseau emblématique du site Natura 2000. Plusieurs d'entre elles abritent également l'Engoulevent d'Europe, un oiseau qui niche au sol sur des milieux semi-ouverts avec roches affleurantes.

Coteau du Buissonna et Crêt d'aval

Ce secteur de pelouse sèche abrite de nombreuses espèces patrimoniales : la Gentiane croisette et l'Aspérule des teinturiers pour les plantes, la Bacchante et l'Azuré de la croisette pour les papillons, et chez les oiseaux, l'Engoulevent d'Europe et l'Alouette Iulu. Ces espèces témoignent d'une bonne qualité du milieu.

Les Biroux, les Crétines

Aster amelle, Thésium à feuilles de lin, Engoulevent d'Europe et Alouette lulu peuplent cette pelouse sèche riche en biodiversité.

Crêt d'en haut

Ce vaste coteau sec concentre une grande diversité d'espèces rares et menacées : Thésium à feuilles de lin, Aster amelle, Gentiane croisette, Azuré du thym, Pie-grièche écorcheur, Alouette Iulu, Pic noir, Torcol fourmilier, Couleuvre verte et jaune, Coronelle lisse.

Tré Bargeonna

Regroupant à la fois milieux ouverts et forestiers, pelouses sèches et prairies humides, ce secteur a beaucoup d'atouts pour la diversité biologique. On y trouve l'Aspérule des teinturiers et la Bacchante, espèces de milieux ouverts à semi-ouverts, pour laquelle la plantation d'arbres représente un risque fort de disparition.

Sous-Rametain (limite communale avec Arinthod)

Ce secteur est intéressant pour plusieurs plantes rares en Franche-Comté. L'une d'elle fait d'ailleurs l'objet d'un plan régional d'action pour sa préservation : l'Aspérule des teinturiers. Le pâturage ou la fauche tardive sont à privilégier pour assurer sa préservation. Le Choin ferrugineux et la Grassette vulgaire sont également présents sur ce site. Les pratiques agricoles actuelles sont à maintenir.













